



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/642

Approbation de conventions cadre entre la Ville et 6 associations œuvrant dans le domaine culturel

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/642 - APPROBATION DE CONVENTIONS CADRE ENTRE LA
VILLE ET 6 ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE
DOMAINE CULTUREL

(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

La politique culturelle municipale se compose de plusieurs leviers d'actions, rapidement résumés ici :

- pilotage d'établissements culturels en régie municipale, permettant la mise en œuvre d'un service public de la culture dense, diversifié et de qualité. Ce sont ainsi six musées, un Service archéologique, une Direction des archives, la Bibliothèque avec son réseau dans tous les arrondissements, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, et les Célestins qui portent ce service public ;
- contribution à des établissements publics et subventions à des structures qui chacune et chacun, agissent dans leur secteur, portent un projet fort et reçoivent ainsi un soutien de la Ville.

Dans le cadre du budget primitif, plusieurs structures culturelles bénéficient de subventions de fonctionnement. Elles agissent sur le territoire de la Ville, en lien avec tous les publics, et bénéficient également d'une reconnaissance nationale, tant par le soutien d'autres partenaires que par les publics concernés.

Ces structures font l'objet de conventions cadre pluriannuelles fixant le cadre du partenariat avec la Ville de Lyon, les objectifs attendus, les modalités de suivi des engagements et le cadre réglementaire.

Les conventions de la Ville de Lyon avec l'association Théâtre de la Croix-Rousse, la Compagnie M.A., Arty Farty, l'association de gestion de la Villa Gillet et la Maison des arts plastiques et visuels Auvergne-Rhône-Alpes (MAPRAA) sont chacune arrivées à échéance le 31 décembre 2020. Il vous est proposé de d'approuver leur nouvelle version pour les 2 ou 3 années à venir selon les cas. Il vous est proposé, par ailleurs, d'approuver une convention avec la CinéFabrique, école nationale supérieure de cinéma nouvellement soutenue par la Ville de Lyon.

Dans les cas particulier de l'association Théâtre de la Croix-Rousse, et de La CinéFabrique, les conventions présentées sont fixées uniquement pour un an :

- Dans le cas du Théâtre de la Croix-Rousse, l'année 2021 doit en effet permettre à l'association et à l'ensemble des partenaires publics de revoir les objectifs d'une convention pluriannuelle ajustée au projet porté par sa nouvelle directrice, Courtney Geraghty.

- Dans le cas de la CinéFabrique, nouvellement soutenue et conventionnée par la Ville de Lyon, de prendre le temps de préciser les objectifs et enjeux au regard du développement de la structure et de son implication territoriale.

Secteur	Association	Pour mémoire Subvention 2020	Montant subvention 2021
Théâtre	Association Théâtre de la Croix-Rousse (Lyon 4^{ème}) Directrice : Courtney Geraghty	636 444 €	636 444 €
	Nommée en septembre 2020 pour succéder à Jean Lacornerie en janvier, Courtney Geraghty propose de faire du Théâtre de la Croix-Rousse un lieu inclusif et hospitalier. La programmation artistique accordera une place au théâtre de répertoire comme aux auteurs et autrices contemporains et aux langues étrangères. Il explorera également les univers du théâtre d'objet, de la marionnette, du cirque, des nouvelles technologies, de la magie, du théâtre documentaire, participatif ou dans l'espace public.		
	Compagnie M.A. – Théâtre de Guignol (Lyon 5^{ème}) Directrice : Emma Utgès	120 000 €	120 000 €
A la tête du théâtre Guignol, la compagnie M.A. créé dans les murs et propose en majorité des spectacles tout public (famille / scolaires) mais également pour un public adulte, ainsi que de l'accueil de compagnies. L'équipe met en place des actions culturelles (hôpitaux, prison, scolaires,...) et de transmission (ateliers manipulation et fabrication de marionnettes : Acting Studio, enfants,...). Elle développe par ailleurs un important travail de mise en valeur du patrimoine grâce à la collection de 265 marionnettes à gaine traditionnelle lyonnaises et les nombreux manuscrits, propriété de la Ville de Lyon.			
Musique	Arty Farty (Lyon 2^{ème}) Directeur : Vincent Carry	366 705 €	366 705 €
	L'association Arty Farty est investie dans la production d'événements culturels avec l'objectif de présenter au mieux les nouvelles tendances musicales par la promotion et la diffusion d'artistes émergents et de courants innovants. L'association organise, au mois de mai, le festival <i>Les Nuits Sonores</i> et le forum professionnel international <i>European Lab</i> . Arty Farty a réussi à donner une identité artistique très singulière aux Nuits Sonores avec une programmation qui fait place à la découverte, à la diversité et maintient un équilibre entre artistes émergents et têtes d'affiche, artistes locaux, nationaux et internationaux ou encore entre les différentes sensibilités artistiques représentées.		
Littérature	Association de gestion de la Villa Gillet (Lyon 4^{ème}) Directrice : Lucie Campos	221 000 €	250 000 €

Secteur	Association	Pour mémoire Subvention 2020	Montant subvention 2021
	Structure associative majeure au niveau local, régional et national dans le champ de la littérature et des sciences sociales, la Villa Gillet fédère auteur-trices, chercheuses et public autour d'une programmation annuelle marquée par différents temps forts, dont les <i>Assises internationales du Roman</i> , dont la 13 ^{ème} édition en mai 2019 a réuni près de 9 000 personnes autour de 73 auteurs, journalistes et artistes. La 14 ^{ème} édition s'est déroulée en mai dernier, mais, en raison de la pandémie, dans un format différent et inédit (entièrement numérique) tout comme le festival <i>Mode d'Emploi</i> dédié aux débats d'idées organisé en novembre dernier.		
Arts visuels	MAPRAA (Lyon 1^{er}) Président : Alain Lovato	70 500 €	50 000 €
	La MAPRAA, créée en 1983 par des artistes plasticiens, se présente comme une structure de services et d'information aux artistes, sur les arts plastiques et visuels en Auvergne- Rhône-Alpes et d'information des collectivités. Elle se donne une double fonction : centre d'information dans le domaine des arts plastiques (information juridique, sociale, économique et culturelle) ; promotion/diffusion des arts plastiques contemporains sous toutes leurs formes : gestion d'un espace de documentation et d'expositions, la réalisation et la diffusion du <i>Bloc-notes</i> entièrement numérique désormais (depuis avril 2020) et nommé WEB BN.		
Cinéma	La CinéFabrique (Lyon 9^{ème}) Directeur : Claude Mouriéras	–	100 000 €
	La CinéFabrique, école nationale supérieure de cinéma et de multimédia, a ouvert ses portes en 2015. Ecole d'Art, de formation initiale, gratuite, elle fonde son parti pris pédagogique sur un accueil élargi des étudiants, quel que soit leur âge, leur parcours ou leur niveau de diplôme, ainsi que sur une sélection basée sur la motivation et le projet de l'élève. L'enseignement s'appuie et s'organise autour d'un vivier de partenariats avec des professionnels des différents métiers du cinéma et l'Université Lumière - Lyon 2. L'école est une ressource précieuse en matière de transmission, d'éducation à l'image et de pratiques artistiques pour l'ensemble du territoire lyonnais. Intégrant dans sa formation l'apprentissage de la médiation autour de l'image et accompagnant les démarches de création cinématographique participative, la CinéFabrique met en place différentes actions à destination d'un large public issu notamment des établissements scolaires (premier et second degrés) et du champ social.		

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 4^e, 5^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Les conventions cadres susvisées, établies entre la Ville de Lyon et l'association Théâtre de la Croix-Rousse, la Compagnie M.A., Arty Farty, l'association de gestion de la Villa Gillet, la MAPRAA, et la CinéFabrique, sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tous les documents y afférents et à les mettre en œuvre.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET